SCIC SA ENERGIE CITOYENNE

31 rue principale – 62310 AMBRICOURT

Tél : 03.21.47.76.17.

Courriel : energie.citoyenne.scic@gmail.com

www.energiecitoyenne.eu

Avec le concours technique et financier de :

Région Hauts-de-France

ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

ENERGETHIC

LE CONCEPT MICHAUCO

Micro-chaufferie collective au bois

Energie Citoyenne

Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Un service clé en main

Le « concept Michauco », c'est une prestation de vente de chaleur renouvelable à partir du bois-énergie à destination des communes, structures privées ou collectif d'habitants.

La société coopérative Energie Citoyenne prend en charge :

- L'investissement
- L'installation de la chaudière bois, du silo de stockage, du réseau de chaleur
- L'approvisionnement en bois
- La maintenance
- La vidange du cendrier

Un module 2 en 1

Une micro-chaufferie collective est un module constitué de 2 parties :

- un local chaudière
- Un silo de stockage pour les plaquettes de bois

Un module peut chauffer plusieurs bâtiments reliés entre eux par un réseau de chaleur.

Un partenariat est mis en place avec des entreprises locales pour la conception/réalisation des modules et l'installation des chaudières.

Un projet écologique

Les chaufferies collectives sont alimentées par des plaquettes de bois issues des coupes forestières et bocagères locales : une énergie 100% renouvelable.

Grâce à un partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la ressource est gérée durablement dans le cadre d'un plan de gestion sur 15 ans. Tout bois coupé, élagué ou abattu est soit régénéré naturellement, soit replanté.

Un acte citoyen

Les micro-chaufferies au bois sont une initiative de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC SA) Energie Citoyenne réalisées grâce à l'investissement de plus de 250 citoyens désireux de s'engager dans la transition énergétique et à une subvention de la Région Hauts-de-France et de l'ADEME.

Toute personne physique ou morale peut soutenir le projet : citoyens, entreprises, associations, collectivités, CIGALES (clubs d'investisseurs locaux).

Une part sociale s'élève à 100€.

En SCIC, l'expression du pouvoir répond au principe coopératif « 1 personne = 1 voix » et pas « 1 action = 1 voix » !